



Aménagements DNB Session 2020

publié le 09/09/2019

Les élèves disposant d'aménagements pédagogiques dans le cadre de leur scolarité au collège peuvent demander à bénéficier d'aménagements pour les épreuves du Diplôme National du Brevet pour la session 2020. Vous trouverez ci-dessous une information à destination des familles. Si votre enfant relève de ce dispositif d'accompagnement, vous devez prendre contact au plus vite avec son Professeur Principal qui vous guidera dans les démarches. Les dossiers de demande d'aménagements doivent être complétés avant le 18 octobre 2019.

Document joint

 [3-information-candidats-2020](#) (PDF de 301.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**